



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 09-2025

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

PARCELLE C n° 830 - "La Margottière"

PARCELLE C n° 845 - "La Margottière"

Le Maire de la Commune de FLÉE,

Le Président du Conseil départemental de la SARTHE,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu la volonté de constater la limite de la voie publique nommée "Voie Communale n°407" au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière

sis cadastrée section C et les parcelles cadastrées n° 830 et 845,

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Madame Florence BILLION-HOUDAYER, géomètre-expert en date du 18 novembre 2024, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24/01/2017)

ARRÊTÉ

Article 1: La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne: **AF et FG**

Nature des limites : Néant

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au(x) riverain(s) concerné(s) et à Mme Florence BILLION-HOUDAYER, géomètre-expert.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire

l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de <> dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à FLÉE, le **12/02/2025**.

Madame Le Maire, GAULTIER Monique.



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le: 12/02/2025

Arrêté notifié par courrier simple à Mme Florence BILLION-HOUDAYER, géomètre-expert à MONTVAL-SUR-LOIR, le: 12/02/2025

Arrêté affiché aux portes de la mairie le: 12/02/2025